
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
13 Avril 2024

PROCES-VERBAL

La 96^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 13 avril 2024 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents. Il annonce également la venue exceptionnelle de M. Gérard LARCHER, président du sénat, attendu dans la matinée.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Patrick HELAINE qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 2023. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

« Chers amis,

Nous nous retrouvons chaque année, ici à Sully sur Loire, où nous sommes très bien accueillis, merci Monsieur le Maire, pour communiquer sur nos activités et faire le bilan de l'année passée. Bien sûr, c'est un contexte particulier car c'est une réunion statutaire. Aussi nous avons opté pour réaliser 5 réunions préparatoires délocalisées à cette assemblée afin de pouvoir échanger avec les chasseurs du département. Ce sont un plus de 500 personnes qui ont assisté à ces rendez-vous au cours desquels les échanges ont été nombreux et fructueux. Ainsi nous avons pu répondre à toutes les questions posées, et je sais aussi que certains sont partis frustrés de la réponse donnée. Je ne pratique pas la langue de bois, je dis ce que je pense, même si parfois, les mots sont difficiles à entendre. Je pense que chacun a pu réfléchir et comprendre ma position et celle de la Fédération. Je travaille dans l'intérêt général et non pas pour un intérêt particulier.

L'actualité 2023 a été riche en événements dans tous les domaines qui nous concernent. En commençant par la visite de la cour des comptes qui a passé au peigne fin tous les comptes et méthodes de la Fédération. Nous avons été sélectionnés, paraît-il suivant certains critères, cela me laisse quand même perplexe. Nous avons vécu un moment intense ou rien ne nous a été épargné. La partie comptable a été examinée avec attention, et nous avons passé un certain temps au niveau de la gestion des espèces gibier, petit ou grand, et particulièrement sur le sanglier. De l'agrainage aux prélèvements, sur les critères retenus au niveau de notre schéma, nous avons tout évoqué.

Aucune anomalie n'a été relevée. Nous avons même été nommé comme exemple, je cite la cour des comptes :

« L'examen des sites internet des 13 fédérations de l'échantillon retenu montre que seule la fédération départementale des chasseurs du Loiret publie sur son site internet, en couvrant plusieurs années, ses comptes, son rapport annuel et le procès-verbal de ses assemblées générales (y compris le projet de PV) ».

Ce rapport global est accessible depuis le 13 juillet 2023 sur le site de la Cour des comptes (www.ccomptes.fr).

Sur le même principe la Fédération nationale avait proposé en septembre dernier, sur la plateforme citoyenne de la Cour des Comptes des contrôles portant sur le fonctionnement de 2 associations bien connues du mode cynégétiques, ONE VOICE et l'ASPAS. Curieusement, ces propositions n'ont pas été retenues par la cour des comptes. A chacun de méditer ce refus.

Au niveau sanitaire :

Comme chaque année maintenant la grippe aviaire arrive dans notre département. Nous participons activement à la détection des oiseaux morts de façon suspecte et les collectons pour les analyser. Ce virus devient récurrent et nous devons nous adapter, surtout les chasseurs de migrateurs qui doivent s'aligner aux mesures de biosécurité. Au 18 mars dernier, le ministère de l'agriculture nous informe que nous passons du risque élevé en risque modéré. Ce qui se traduit par une certaine souplesse pour les possesseurs d'appelants. Pour réduire l'intensité de ce virus, une campagne de vaccination initiée par le ministère de l'agriculture, a permis de traiter 26 millions de canards avec une première dose et 21 millions une deuxième injection au 02 Avril dernier. J'espère que le foie gras n'aura pas le goût du produit injecté et peut être serons-nous ainsi immunisés contre ce virus qui ne nous concerne pas mais....

La MHE ou maladie hémorragique épizootique détectée à l'automne 2023, elle se manifeste principalement au niveau des bovins et cervidés mais également chez les chèvres et moutons. Tout l'ouest de la France, de la Bretagne au Pays basque, ce sont 20 départements, qui sont atteints de ce virus. La mortalité des cervidés peut atteindre 90 % des animaux. Ce virus est présent en Espagne. Son extension est une conséquence directe du changement climatique, qui permet aux moucheron vecteurs de la maladie de survivre dans nos régions. A l'heure actuelle, il n'existe pas de vaccin. Et chose rassurante, il ne se transmet pas à l'être humain. Soyons donc vigilants et adoptons la procédure en cas de découverte d'animaux morts de façon suspecte.

La PPA ou peste porcine africaine est une terrible épée Damoclès. Elle est présente à nos frontières en Italie et Allemagne. C'est une Maladie animale virale non transmissible à l'Homme, elle touche les sangliers et les porcs avec un taux de mortalité proche de 100%. Aucun traitement, ni vaccin, n'est actuellement autorisé en Europe pour lutter contre cette maladie. Un plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation de cette maladie a été validé par le ministère de l'agriculture dans lequel les chasseurs ont un rôle de maîtrise et de surveillance des populations de sangliers.

Que ce soit la Maladie Hémorragique épizootique ou la Peste porcine africaine, nous en sommes indemnes, mais, soyons prudents et attentifs car ce serait une catastrophe pour la chasse dans notre département si nous avions une positivité de l'une ou l'autre.

Autre catastrophe sanitaire la maladie d'Aujeszky qui frappe nos chiens de chasse. Ce virus cyclique est réapparu cette année avec violence et a fait de nombreuses victimes. Il se transmet par contact ou ingestion de viande de sanglier contaminé. Le vaccin inoculé au porc, peut être utilisé pour les chiens, mais l'efficacité est relative. L'étude menée dans le département de l'Aube a démontré que l'efficacité de vaccin sur le chien est de 50%. Elle a révélé aussi aucun effet indésirable. Le mieux, encore pour protéger nos auxiliaires à 4 pattes, qui nous sont si chers, est d'éviter les contacts et de ne pas leur donner d'abat ou de viande de sanglier. L'animal contaminé est dangereux pendant une phase très courte de la maladie, environ une quinzaine de jours, ensuite il devient porteur sain sans aucune contamination possible. Si nous, humains, avons dû faire face à la covid, la faune sauvage est, elle aussi, face aux dangers sanitaires.

J'en viens aux populations de grands animaux qui sont pléthoriques dans certaines zones du Loiret. Il nous faut agir et vite. Au niveau des grands cervidés, nous avons pris en considération les remarques, les constats des uns et des autres concernant une population trop importante par endroit par rapport aux milieux. Nous nous sommes adaptés en proposant des ajustements très localisés des plans de chasse avec le consentement des détenteurs locaux. Il faut absolument atteindre l'objectif fixé, en fin de triennal, chacun doit avoir prélevé au minimum 75 % de ses attributions. C'est la règle et ne pas la respecter vous expose à des sanctions financières importantes. Dès la première année, il faut prélever dans toutes les catégories, mâles, femelles et faons, bien, sûr dans le respect des attributions. Notre crédibilité en dépend. Aussi, dans le cas d'un déséquilibre sylvo-cynégétique, la fédération soucieuse du problème, propose aux propriétaires forestiers, avec la participation du chasseur local d'établir un diagnostic contradictoire de la situation et chacun s'accorde à proposer une ou des opérations à mettre en œuvre pour rétablir ce fameux équilibre. Quant aux déséquilibres agro-cynégétique, là aussi, une visite de terrain permet d'établir des actions à mener pour rétablir la situation. Dans ce cas précis, l'aide précieuse de la DDT nous permet de tendre vers une situation beaucoup plus normale. Je félicite

l'administration, avec qui nous travaillons pratiquement chaque jour pour remédier aux différents déséquilibres locaux. Personne ne ménage son énergie et quelques fois, il en faut. Les comportements, mentalités n'évoluent pas aussi vite que nous le voudrions car contraindre un propriétaire à changer d'attitude par rapport à la gestion de la faune sauvage chassable sur son territoire relève de l'exploit. Pourtant, chacun dans son rôle s'investit pleinement. Il est navrant de constater que certains chasseurs restent complètement imperméables à notre demande et à celle de l'administration, face aux déséquilibres vérifiés par des agents assermentés. Aussi, nous allons mettre en place une méthode pour contraindre ces personnes aux postures indésirables. Ce procédé permettra de sanctionner administrativement et ou financièrement ces chasseurs qui ne respectent rien et ne voient que leur intérêt personnel. Quant à ceux qui s'investissent dans la régulation et la prévention, je les remercie et félicite chaleureusement avec beaucoup de sincérité.

Au sujet d'importance, notre prochain Schéma Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, celui en cours doit s'arrêter au 30 juin 2024. Depuis plus d'un an nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires sur le nouveau Schéma. En fin de parcours, je constate un certain désaccord surtout avec l'administration. Nous avons des points de divergence et notamment par rapport au contrat Etat, Organisation Agricoles et Fédération Nationale. L'accord précise certaines choses mais des blancs apparaissent ici ou là. Plus précisément avec l'affouragement, nous souhaitons, comme nos voisins, le Cher et le Loir et Cher pouvoir mettre de façon raisonnée quelques betteraves pour maintenir les animaux aux bois surtout comme cette année, il n'y a aucun fruit forestier. L'administration ne l'entend pas de cette oreille. Elle souhaite aussi nous imposer une période d'arrêt d'agrainage alors que le signataire du contrat d'agrainage s'engage tout au long de l'année à répandre raisonnablement quelques grains de maïs. Je ne comprends pas cette position en sachant que pendant 12 années successives nous avons des communes, zones noires, interdites d'agrainage 4 mois consécutifs du 1^{er} décembre au 31 mars. Tout au long de ces années, j'ai dû répondre difficilement aux questionnements des chasseurs mais aussi des agriculteurs qui ne comprennent pas cette mesure. Quel est le résultat ? personne ne peut le chiffrer, il est temps de changer son fusil d'épaule. J'espère que Madame la Préfète dans sa grande sagesse saura prendre la mesure du problème. De même, pour la période de protection des semis de maïs, en avril et mai, des autorisations de tir d'affut de nuit sur les parcelles culturales, est possible, par l'agriculteur, ou par le chasseur en respectant des consignes de sécurité très strictes. Pourquoi ne pas utiliser les techniques modernes telles que les lunettes thermiques pour éliminer les animaux malfaisants ? Cela est en cours d'autorisation dans le Cher. Il faut s'adapter aux évolutions des matériels, ce moyen doit pouvoir être utilisé pour permettre de soustraire dans de meilleures circonstances les animaux qui commettent ces dégâts. Je ne dois négliger aucun outil pour diminuer les populations de sangliers. J'ai un objectif fixé par décret pour obtenir l'aide financière de l'état. Mais cette aide est soumise à une obligation de résultat. L'objectif est clair, diminuer les surfaces impactées par le sanglier. En partant de l'année 2019, année de référence fixée par décret nous devons diminuer de 20% ces surfaces cette année, c'est-à-dire de 1776 ha en 2019 à 1425 Ha en 2024 puis 30 % en 2025 pour arriver au résultat de 1243 ha détruits au maximum. L'écart est grand, c'est un objectif ambitieux mais pas impossible à réaliser. Je reprends un propos du sénateur Patriat qui s'adapte bien avec la situation « il vaut mieux lever le coude que de baisser les bras » j'acquiesce, mais toujours avec modération. Nous avons dès l'année dernière, consenti un effort considérable de diminution des surfaces endommagées car nous avons atteint 1588 ha de détruit, il nous reste donc à progresser encore un peu pour atteindre l'objectif fixé de 1425 Ha en décembre de cette année soit environ 160 ha de baisse. Voilà pourquoi, je suis si déterminé à utiliser tous les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé. Il serait dommage que cette manne financière nous échappe car si l'état, au vu des éléments factuels, nous propose cette aide, c'est que la situation l'exige. N'oublions pas et ayons à l'esprit que si la surface endommagée diminue fortement, cela implique une diminution de la facture d'indemnisation et donc une diminution des charges et une baisse de la contribution HA. Voilà la finalité, à terme, de cet engagement. Nous avons, aussi, dans ce schéma renforcé la sécurité à la chasse avec le port obligatoire de couleur vive pour les chasses collectives petit ou grand gibier ainsi que les chasses devant soi.

Je souligne aussi, l'important travail réalisé par les lieutenants de louveterie. Ces fonctionnaires de l'état qui, je le rappelle, sont entièrement bénévoles, œuvrent à la réduction des dégâts. Je sais pertinemment que leurs missions ne sont pas toujours bien admises par tous, voir impopulaires. Mais qui dit réduction des dégâts, dit aussi réduction de la facture. Il faut absolument soustraire les animaux qui détruisent les récoltes. Là encore, à nous chasseurs, de garder les animaux aux bois

mais il faut nous en donner les moyens notamment avec un agrainage raisonné toute l'année et la possibilité d'ajouter quelques betteraves dans le respect du contrat d'agrainage.

Ce nouveau schéma, véritable bible du chasseur Loirétain sera disponible sur notre site dès son acceptation par Madame la Préfète. Il retracera toutes nos pratiques, la réglementation et nos objectifs à atteindre pour les 6 prochaines années. Dans le cas de son acceptation, toutes ces nouveautés seront applicables à partir du 1 juillet prochain, dans le cas contraire un arrêté préfectoral prolongera le schéma actuellement en vigueur. Bien sûr, dès son application il sera sur notre site à votre disposition.

Pour la période complémentaire Blaireau du 15 mai au 15 septembre, je demande la possibilité de pouvoir pratiquer cette chasse eu égard à l'arrêt du Conseil d'Etat, 6ème chambre, 28/07/2023, 445 646, je cite « le préfet étant notamment tenu, pour autoriser cette période de chasse complémentaire, de s'assurer, en considération des avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et des circonstances locales, qu'une telle prolongation n'est pas de nature à porter atteinte au bon état de la population des blaireaux. » nous avons apporté la preuve que cette population était en plein développement et que les quelques individus prélevés, 36, durant cette période complémentaire ne mettaient pas en péril cette population. En sachant que dans la forêt domaniale du Loiret (environ 40 000 ha) aucun déterrage ne s'y pratique sauf en cas de force majeure autant dire pratiquement jamais. Cela fait donc un réservoir naturel pour cette espèce.

Autre sujet qui mérite une attention particulière : la venaison.

Le Professeur DUCLUZEAU, Maître de Conférence des Universités, Praticien Hospitalier au Service de Nutrition-Diabétologie au CHU d'Angers, Docteur en 3ème cycle de science sur le métabolisme humain, a mené une étude en faisant analyser des pièces de viande de gibier sauvage pour chacune des 6 espèces suivantes :

La perdrix, Le faisan, Le lièvre, La biche, Le chevreuil, Le sanglier

De cette étude scientifique, il ressort que les viandes de gibier sauvage sont d'une qualité exceptionnelle, pour ceux qui en douteraient encore ;

- Meilleures que toutes les viandes et le poisson lui-même, par leur teneur en phosphore : les viandes de gibier sauvage sont la meilleure source de phosphore de l'alimentation.
- Bien meilleures que les épinards et l'ensemble des viandes classiques comme source de fer : les viandes de gibier sauvage sont riches en fer disponible et assimilable par l'organisme.
- Meilleures que l'ensemble des viandes classiques par leur richesse en potassium
- Moins grasses qu'un yaourt : les viandes de gibier sauvage traduisent, dans leur teneur quasi inexistante en lipides, l'activité physique de ces animaux qui courent et se déplacent beaucoup.

Partenaires d'une alimentation équilibrée, on peut consommer la viande de gibier sauvage à tout âge !

Voilà tout est dit dans ce rapport, manger et faites manger de la viande gibier, vous vivrez longtemps et dépasserait l'âge canonique de 100 ans, je vous l'assure.

Pour développer cette source de produits très importante dans le Loiret, une société est en cours d'installation et devrait entrer en exploitation dès cet automne. Elle collectera et transformera toutes les carcasses que vous voudrez bien leur mener à leur centre à La Ferté St Aubin.

Vous pourrez donc commercialiser le résultat de vos chasses.

Je vais maintenant aborder la communication. Je sais bien que nous ne sommes pas de bons communicants mais nous avons fait le pari de nous investir davantage dans ce dossier. Une page Facebook et notre site internet reflètent nos activités et sont alimentés régulièrement. Dernièrement vous avez pu suivre notre participation à la bourse touristique du Loiret qui a permis de nous faire connaître et de mettre en avant nos diverses activités et animations auprès des structures institutionnelles du département. A ce sujet, justement, je me félicite du nouveau contrat de partenariat que nous avons avec le Conseil Départemental. En effet, nous allons réaliser une dizaine d'animations sur la faune et la flore locales au niveau d'ENS (espaces naturels sensibles) ouverts au public. Cela concerne 2 sites : 1 aux gués des cens à Vieillemaisons sur Joudry et l'autre à la Noue Mazone à Chatenoy. En plus, la régulation des déprédateurs sur le canal d'Orléans ainsi que sur des bassins de rétention et des étangs, propriété du conseil départemental, cette activité nous revient. A cela s'ajoute la gestion cynégétique de certains territoires boisés lui appartenant. Je suis heureux de constater que cette structure institutionnelle se soit tournée vers les chasseurs, preuve, s'il en est besoin de nos compétences et qualités en la matière. J'espère et je souhaite que ce partenariat soit le début d'une longue et prospère aventure.

Comme chaque année nous menons une opération Loire Propre en début de mars. Par un temps exécrable et une crue de Loire assez importante, ce n'est pas moins de 400 personnes qui se sont

mobilisées dans tout le Loiret pour débarrasser près d'une centaine de m3 d'ordures de toutes sortes.

Au niveau national, plus de 92 Fédérations ont participé à l'opération Nature propre avec plus de 3 200 lieux de ramassage. Elles ont rassemblé au total plus de 140 000 participants, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m3 de déchets ont été ramassés, soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou un terrain de foot rempli de déchets sur 1,6 mètre de haut ! bravo et félicitations à tous ces bénévoles. Les chasseurs sont des acteurs de la biodiversité.

La fédération nationale des chasseurs a lancé une étude économique, environnementale et sociétale de la chasse en France. Confiée au cabinet Randéa, elle permet de démontrer et de chiffrer l'engagement des chasseurs. Chacun s'investit bénévolement à la hauteur de 27 jours par an dont la moitié pour la biodiversité. Du côté économique les chasseurs dépensent en moyenne un peu plus de 4 milliards par an et contribuent à la richesse nationale pour 3,6 milliards au PIB. 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans et la moitié sont en activité. Une augmentation des femmes à la chasse est constatée + 25% en 10 ans. Nous avons encore une marge de progrès pour atteindre la parité. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes : des passionnés, résolument engagés, qui donnent de leur temps et de leur argent pour leur passion mais aussi pour la nature en général et ses autres usagers. Car la biodiversité est notre bien commun. Cela fait bien longtemps que, nous, chasseurs l'avons bien compris.

Comme chaque année je vous présente des actions concrètes de notre Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire en parallèle de ses missions statutaires de représentation des fédérations départementales et de la chasse.

Elle joue en effet un rôle primordial pour valoriser l'expertise des chasseurs en termes de préservation des milieux naturels et de la biodiversité notamment via les travaux de l'Agence régionale de la Biodiversité et également au travers du programme agrifaune au niveau national et régional sur les pratiques agricoles favorables à la faune et à la biodiversité.

En parallèle de cette participation et contribution aux politiques en lien avec l'environnement et la faune sauvage, la fédération régionale anime depuis 2019, le dispositif nommé ECOCONTRIBUTION. Il permet de financer des actions de préservation de la biodiversité, de connaissance de la faune de la flore et des habitats, de sensibilisation et d'éducation à la nature.

Pour rappel cet outil national mobilise un fond financier dédié à la protection et à la reconquête de la biodiversité. Mis en place par la loi chasse de juillet 2019, il est abondé par une « écocontribution » des chasseurs de 5 euros par validation et par l'Etat qui complète ce fonds à hauteur de 10 euros par permis de chasser validé. Parenthèse (Pour information, la Suisse investit 15 fois plus financièrement, pour un pays 10 fois moins peuplé que la France). Cette enveloppe, pour la Fédération régionale, de près de 914 000 euros par an, est mobilisée sur des projets départementaux d'aménagement et la préservation de zones humides en particulier ou encore sur l'équilibre forêt gibier.

Quelques exemples de projets :

L'éducation à la nature avec des outils pédagogiques basés sur les connaissances de la biodiversité de notre région, a permis de sensibiliser 4339 enfants et un peu plus de 1000 adultes aux cours de 141 animations.

Dyn'Agrobio permet de renforcer, multiplier et déployer les actions des Fédérations des chasseurs en termes d'aménagements des milieux en faveur de la biodiversité dans les espaces ruraux de la région Centre-Val de Loire. Les objectifs sont d'entretenir et reconstituer des habitats pour la faune sauvage, de créer, restaurer des refuges et des corridors écologiques. Il assure, aussi, la mise en place sur le terrain d'aménagements favorables à la biodiversité mais aussi à l'eau et aux sols, avec le financement ou la fourniture de semences pour semer des couverts environnementaux comme le mélange Pollifauniflor favorable aux insectes pollinisateurs. En termes de chiffres concrets, ce sont un peu de plus de 13 000 hectares de couverts qui ont été semés sur les 3 ans et 105,5 kilomètres de haies champêtres plantées. A noter que la Fédération régionale des chasseurs, en parallèle, a également piloté un projet de plantation de haie dans le cadre du plan de relance, projet qui a permis de planter environ 30km de haies sur la région en 2022 et 2023. Leur composition en essences végétales autochtones est privilégiée ; la présence de plusieurs strates en termes de hauteur est également un critère à ne pas négliger ainsi que l'épaisseur de la haie afin de constituer une zone refuge efficace.

Ce projet Dyn'agrobio, écocontribuable, est bien évidemment poursuivi et il vient d'être validé fin mars 2024 par l'OFB pour sa 5ème année.

Un dernier exemple : les projets Ecolière et Ecofaune sont des programmes très attendus par de nombreux chasseurs de plaine. Le lièvre notamment, espèce patrimoniale dans notre département est sujet à beaucoup de discussion car sa présence ponctuelle à certain moment de l'année inquiète. Il en ressort ce que nous savions déjà, l'espèce subit une très forte prédation par le renard à la hauteur de 71 % contre 16 % par des rapaces. Le service scientifique de la Fédération nationale analyse toutes les données afin de faire une synthèse de la situation de ce bel animal et de répondre à nos questionnements.

Je tenais à vous décrire quelques-uns de ces importants projets qui démontrent toutes les compétences techniques et l'expertise des fédérations de notre région en matière de préservation de la biodiversité et des habitats de la faune sauvage.

Chaque année, lors des assemblées générales, je répète un peu la même chose concernant cette espèce qui nous anime tant, lorsque nous nous trouvons au poste. Il est source d'adrénaline, excitant, et à la fois mystérieux, le sanglier est la chasse du moment. Mais il faut raison gardée et limiter au maximum ces dégâts qui deviennent insupportable pour la pérennité de notre pratique. Je sais bien, vous qui êtes présents ce matin, entendez bien mon discours, il faut que vous soyez l'ambassadeur de ce propos et dans toutes les chasses où vous êtes présents, vous devez convaincre les derniers dinosaures de la gestion de cette espèce. Nous n'en sommes plus à ce stade, aucune consigne qualitative et/ou quantitative ni même la question de l'éthique ne doivent être données au départ de la chasse. C'est un combat que nous menons et nous devons absolument le gagner. Je compte sur vous.

Enfin, je me tourne vers mes collègues, élus, qui ne ménagent pas leur peine en allant sur le terrain au-devant des acteurs locaux pour trouver les actions à mettre en place par rapport aux déséquilibres constatés. Merci à tous ces bénévoles qui agissent aux dépens de leur vie professionnelle et ou familiale pour l'intérêt général.

Quant aux personnels, qui ont la lourde tâche parfois de faire admettre la politique fédérale aux locaux, il leur faut, de temps en temps, beaucoup de patience et de diplomatie. Leur investissement sans faille, mérite notre attention.

Je pense et j'ai fait au mieux pour que ces quelques mots reflètent la situation à laquelle nous sommes confrontées et c'est ensemble, tous les acteurs réunis que nous gagnerons ce défi et rétablirons une situation pérenne. Merci à tous, restons optimistes et n'oublions pas que l'opiniâtreté est la clé de la réussite.

Merci de votre attention. »

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur TEIXEIRA, présente les comptes de l'exercice 2022/2023 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts.

Monsieur TEIXEIRA donne ensuite la parole à Madame LUCAS, Commissaire aux Comptes. Elle précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2022/2023 sans aucune remarque. L'intégralité des documents sont disponible sur le site internet de la fédération dans la rubrique « documents statutaires » : [Documents Statutaires – FDC45 \(chasseurducentrevaleloire.fr\)](https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/Documentaires)

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur TEIXEIRA présente un point sur l'état d'avancement du budget 2023/2024 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2024/2025

Monsieur TEIXEIRA expose le projet de budget établis par le Conseil d'Administration.

Les recettes sont calculées sur la base des tarifs ci-dessous :

Vignette départementale :	105 €
Vignette nationale :	103,09 € (+ 55,89 € de part forfaitaire FNC)
Vignette annuelle nouveau chasseur :	30 € (fixée par la FNC)
Temporaire 9 jours :	53 €
Temporaire 3 jours :	27 €

Assurance RC :	20 € (pas de tacite reconduction)
Abonnement revue :	6 €
Frais de dossier validation :	5 €

Majoration de 10% des cotisations pour les paiements après le 15 septembre 2024 (adhésion, contrat de service, participation territoriale, plan de chasse)

	Cotisation simple	Cotisation avec Contrat de Service
Droit fixe	100 €	100 €
De 0 à 400 ha	-	0,3 € / ha (inchangé)
À partir de 401 ha	-	0,2 € / ha (inchangé)

Bracelets CERVIDES (5 € de coût matière inclus)

Chevreuil :	45 €
Cerf CEM :	360 €
Cerf CEM1 :	270 €
Cerf CEF :	170 €
Cerf CEJC :	170 €
Cerf Sika, Daim, Mouflon :	5 €

- Facturation des frais d'envoi des bracelets de plan de chasse
- Parcs et enclos cynégétiques soumis aux mêmes cotisations (loi « engrillagement »)

Bracelets SANGLIER

Pour la saison 2024/2025

- Du 1er juin au 14 août 2024 : suppression du dispositif de marquage du sanglier
- Du 15 août 2024 au 31 mars 2025 : bracelet sanglier à 30 € (prix matière inclus)

Les boutons orange 23/24 sont échangeables

Mardi 4 juin : FDC45 de 9h à 12h

Mercredi 5 juin : Griselles de 9h à 12h (rdv de chasse La Grande Ronce)

Jeudi 6 juin : Nogent sur Vernisson de 9h à 12h (ZAC Près la Forêt - Entreprise MEGA)

Vendredi 7 juin : Bellegarde de 9h à 12h (salle de réunion)

Samedi 8 juin : Sully sur Loire de 9h à 12h (centre Kuypers)

Tous les anciens bracelets ne sont plus utilisables (vote en AG 2023)

Participation territoriale

Extrait des instructions du Ministère à l'administration :

« Ainsi, pour l'aide en 2024, pour les FDC, FIC ou FDIDS, à montant d'indemnisations grand gibier payées ou provisionnées pour les dossiers de l'année 2022-2023 supérieurs à 500 000 €, il leur est imposé de prévoir au moins 30 % de leur recette dégâts via la participation territoriale instituée par les articles L. 426-5 et R. 421-34 du code de l'environnement... »

Intitulé	Montant	% des recettes
Timbre GG ou spécifique	0 €	0%
Bracelets Plan de chasse GG	1 208 722 €	44,86 %
Bracelets sangliers	500 000 €	18,56 %
Coût matière des bracelets	177 445 €	6,59 %
Participation territoire	808 500 €	30,0037%
	2 694 667 €	100%

Pour que la participation territoriale représente 30% des recettes dégâts, cette dernière doit donc être au minimum égale à 808 500 €

- Participation territoire surface ouverte = 128 439 € (0,40 € / ha)
- **Participation territoire surface boisée = 680 061€ (tarification en fonction du massif et plancher de 1 €) allant de 1 € à 19,01 €/ha boisé**

Afin de responsabiliser les territoires, Monsieur TEIXEIRA annonce également la mise en place d'un système de sanctions pour des territoires dont les pratiques avérées peuvent avoir un impact négatif sur l'état sanitaire des populations et sur l'équilibre agro-cynégétique :

- Suivi de territoires en fonction de critères fixés par la commission Prévention : pression et mode de chasse, prévention...
- Fixation de règles de bonnes pratiques avec modalités de suivi : courriers, contrôle...
- Application de sanctions financières et/ou administratives en cas de non-respect des règles déterminées

AUTORISATIONS

Le Président demande que l'Assemblée générale autorise toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

Madame LESAGE présente ensuite le bulletin de vote qui comprend au total 6 résolutions.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les urnes pour procéder au dépouillement.

INTERVENTIONS DE MONSIEUR FRANCOIS BONNEAU, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur BONNEAU, prend la parole et met en avant le rôle important de la chasse sur nos territoires, notamment concernant l'implication des chasseurs en matière d'aménagement des territoires, de sensibilisation du public et de valorisation de leurs actions en faveur de la biodiversité en général.

RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES

Monsieur BARBIER présente les diverses missions réalisées au cours de l'année par les différentes commissions de la FDC45, grand gibier, prévention, petit gibier, prédation, gibier d'eau et migrateurs terrestres, agriculture et biodiversité, formation, communication et éducation à la nature, agents. L'intégralité du rapport d'activité est disponible sur le site internet de la fédération dans la rubrique « documents statutaires » : [Documents Statutaires – FDC45 \(chasseurducentrevaleloire.fr\)](http://chasseurducentrevaleloire.fr)

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Le Président détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

REMISES DES MEDAILLES

Deux médailles ont été remises par le Président et M. Gérard LARCHER lors de cette assemblée générale. L'une à M. Yves LACROIX et la seconde à M. Maurice LEMOINE.

INTERVENTIONS DE MADAME LINE FLEURY, VICE PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame FLEURY prend la parole et aborde différents sujets dont les partenariats existants avec la FDC45 et les perspectives de développement à venir en matière de gestion des milieux naturels mais également d'éducation à la nature.

INTERVENTION DE MONSIEUR GERARD LARCHER, PRESIDENT DU SENAT

Monsieur LARCHER, prend la parole et aborde différents sujets notamment nationaux tels que la nouvelle loi sur les engrillagements et les applications concrètes qui en découlent, mais aussi le rôle prépondérant du monde la chasse dans la gestion des espaces naturelles et des espèces.

Monsieur Gérard LARCHER clôture son intervention en remettant la médaille du Sénat à Alain MACHENIN.

RÉSULTATS DU VOTE

Le Président communique les résultats des votes.

Résolution 1 Approbation des comptes 2022/2023

Pour : 3433

Contre : 45

Résolution 2 Affectation du solde du résultat 2022/2023 aux réserves (- 165 214 €)

Pour : 3436

Contre : 45

Résolution 3 Affectation du solde du projet associatif 2022/2023 aux réserves du projet associatif (- 60 000 €)

Pour : 3385

Contre : 96

Résolution 4 Projet de budget 2024/2025

Pour : 3286

Contre : 195

Résolution 5 Mise en place d'un système de sanctions pour des territoires dont les pratiques avérées peuvent avoir un impact négatif sur l'état sanitaire des populations et sur l'équilibre agro-cynégétique

Pour : 3112

Contre : 369

Résolution 6 Autorisations

Pour : 3393

Contre : 88

Le Président Alain MACHENIN, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2022/2023 (€)

	Budget 2022/2023	Réalisé 2022/2023	Détail réalisé 2022/2023		
			Section analytique GENERAL	Section analytique DEGATS	Projet Associatif Redynamisation Petit Gibier
DEPENSES					
Achats	2 020 200 €	3 429 125 €	101 617 €	3 327 509 €	
Services extérieurs	127 384 €	135 271 €	124 779 €	10 492 €	
Autres services extérieurs	605 610 €	570 863 €	208 623 €	362 240 €	
Taxes	101 785 €	95 035 €	78 200 €	16 835 €	
Personnel	1 250 322 €	1 315 293 €	1 051 090 €	264 203 €	
Charges gestion courante	323 023 €	348 489 €	232 978 €	55 511 €	60 000 €
Charges exceptionnelles		221 €	221 €		
Amortissements, provisions	1 041 090 €	1 542 140 €	386 620 €	1 155 520 €	
Sous Total	5 469 414 €	7 436 437 €	2 184 127 €	5 192 310 €	60 000 €
RECETTES					
Ventes	2 226 948 €	2 364 769 €	365 487 €	1 999 282 €	
Autres produits	1 952 848 €	2 817 347 €	1 430 300 €	1 387 047 €	
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	1 039 076 €	2 029 107 €	464 806 €	1 564 301 €	
Sous Total	5 218 872 €	7 211 223 €	2 260 594 €	4 950 629 €	
RESULTAT	-250 542 €	-225 214 €	76 466 €	-241 680 €	-60 000 €

Projet de budget 2024/2025 (€)

DEPENSES	
Achats	2 323 720 €
Services extérieurs	116 710 €
Autres services extérieurs	578 390 €
Taxes	107 388 €
Personnel	1 363 937 €
Charges gestion courante	338 467 €
Amortissements, provisions	990 269 €
Sous Total	5 818 881 €
RECETTES	
Ventes	2 966 890 €
Autres produits	2 030 343 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	1 052 120 €
Sous Total	6 049 353 €
RESULTAT	230 472 €